

COMMUNE DE CASSANIOUZE
PROCES VERBAL DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 JUIN 2017

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
De présents : 10
De votants : 13

Date de convocation : 20.06.2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt- deux à 20 Heures 30'

Le Conseil Municipal de la commune de CASSANIOUZE, assemblé en session extra-ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire.

Etaient présents :

BOULANGER Jean-Pierre, CARCANAGUE Renée, CASTANIER Michel, COUDON Robert,
LASSALE Frédéric, LEYBROS Marie-Jeanne, LISSORGUES Jean-Pierre, MALBERT Sylvain,
MAS Maurice, COURTOIS Martine.

Absents excusés : Jérôme LAVEISSIERE a donné pouvoir à Frédéric LASSALE
Nadine CASTANIER a donné pouvoir à Michel CASTANIER
CARRIER Bertrand
FONTANEL Didier a donné pouvoir à Robert COUDON

Secrétaire de séance : Sylvain MALBERT

Ordre du jour

- 1) Décision à prendre pour le plan d'eau
- 2) Organisation du temps scolaire rentrée 2017
- 3) Questions diverses

I/ DECISION A PRENDRE POUR LE PLAN D'EAU

Monsieur le Maire rappelle que par décision du 01 Décembre 2016 le conseil a validé le scénario 1 présenté conjointement par le syndicat mixte du bassin du CELE, le cabinet CEREG et le représentant de la DDT pour la mise en conformité du plan d'eau de CASSANIOUZE.

Il rappelle que ce projet est financé en grande partie par l'agence de l'eau et remet aux membres du conseil une copie de la note réalisée par le syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé.

Depuis cette date les agriculteurs irrigants du secteur ont souhaité attirer l'attention des élus sur la nécessité de conserver une réserve d'eau suffisante pour permettre d'irriguer les terres agricoles situées à proximité.

Depuis le 01 Décembre 2016 les représentants du conseil ont tenu diverses réunions avec les agriculteurs, les représentants des services de l'état, du syndicat mixte CELE RANCE et le cabinet CEREG.

Au cours de ces réunions il est apparu qu'une variante du scénario 1 pourrait donner satisfaction à la demande des irrigants et satisfaire au besoin de lutte contre l'incendie. Pour ce faire la partie baignade actuelle serait conservée et étendue à la partie haute du plan d'eau par la création d'une digue au niveau de l'île actuelle. Cette partie conservée permettrait de disposer de 10 000 mètres cubes pour l'irrigation.

Lors de la dernière réunion tenue en mairie le 20 Juin 2017 avec le syndicat CELE RANCE ses représentants ont rappelé que la décision finale était à communiquer à l'agence de l'eau avant le 30 juin 2017.

Une discussion s'engage au sein du conseil qui après en avoir délibéré confirme le choix du scénario 1 décidé lors de la réunion du 01/12/2016 et donne son accord pour y intégrer la variante 1.3 donnant ainsi satisfaction aux irrigants.

II°) ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RENTREE 2017:

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la direction des services départementaux de l'éducation nationale précisant la possibilité d'organiser le temps scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée 2018. Néanmoins, un projet pourra être déposé en accord avec le conseil d'école pour mettre cette organisation en place à la prochaine rentrée.

Ce projet est à déposer avant le 28 juin prochain.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de déposer ce projet si le conseil d'école donne son accord sur ce point.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 22 Heures 00.

LE MAIRE
Michel CASTANIER

LES MEMBRES

LE SECRETAIRE
Sylvain MALBERT